

## Informations relatives au nombre total de droits

## de vote et d'actions

prévues par les articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre	Nombre	Nombre
	d'actions	réel de	théorique
	composant	droits de	droits de
	le capital	vote <sup>1</sup>	vote²
31 octobre 2025	22 466 882	33 754 630	34 202 774

- (1) Déduction faite des actions auto-détenues
- (2) Y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

